

Ecole publique Jean de La Fontaine
33410 CADILLAC

DATE : 13 10 2020

Horaire : 18h00 20h00

Inspection
Education Nationale
SUD ENTRE DEUX MERS

Téléphone :
05 57 57 35 38

Mél :
ce.0333384z@ac-
bordeaux.fr

43 Rue Cazeaux-Cazalet
33410 CADILLAC

Nom	Fonction	Présent (e)	Excusé (e)
M. BERTHOU	Inspecteur de l'Éducation Nationale		X
M. DORE	Maire	X	
Mme. DUMEAU	Adjoint aux affaires scolaires	X	
Mme SOLIGON	Service des écoles, restauration scolaire	X	
M.LALYMAN	Responsable des services périscolaires	X	
M. DAL' CIN	Mairie de Omet		X
Mme HINNEWINKEL	Mairie de Donzac	X	
Mme FORET	Mairie de Gabarnac		X
Mme DUPART	Mairie de Monprimblanc	X	
Mme DETCHESSAHAR	Mairie de Laroque		X
Mme GIBERT	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BERGEROO	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DUMAS	Représentant parents d'élèves	X	
Mme RAYMOND	Représentant parents d'élèves	X	
Mme JUNCA	Représentant parents d'élèves	X	
Mme GRELLET	Représentant parents d'élèves		X
Mme GUERY	Représentant parents d'élèves		X
Mme PERLOT	Représentant parents d'élèves	X	
Mme SANCHEZ	Représentant parents d'élèves	X	
Mme SANFOURCHE	Représentant parents d'élèves	X	
Mme SAGE-PARAT	Représentant parents d'élèves		X
Mme LESTAGE	Représentant parents d'élèves		X
M. SADRAS	Représentant parents d'élèves		X
M. NOUAILLE	Représentant parents d'élèves		X
Mme DURDOS	Enseignante	X	
Mme LINARES	Enseignante	X	
Mme GRANSAGNE	Enseignante	X	
Mme DUPUCH	Enseignante	X	
Mme QUESNOT	Enseignante		X
Mme PETROU	Enseignante	X	
Mme ROCHEREAU	Enseignante		X
Mme HELLIES	Enseignante	X	
Mme MORCEAU	Enseignante	X	
Mme PARKER	Enseignante		X
Mme LEMASSON	Enseignante		X
Mme BELIO	Enseignante	X	
Mme COOMBES	Enseignante		X
Mme HOUDEBINE	Enseignante	X	
Mme MINET	Enseignante	X	
Mme PERES	Enseignante	X	
Mme FRIGERIO	Enseignante	X	
Mme DA SILVA	Enseignante		X
Mme HERRERIA	Enseignante		X
Mme RICHER	Maîtresse spécialisée RASED	X	
Mme DESTRUHAUT	Maîtresse spécialisée RASED		X
Mme BRUGEROLLE	Psychologue scolaire RASED		X
Mme MOSSION	Directrice	X	

1. Fonctionnement de l'école

a) Règlement du conseil d'école et règlement intérieur.

- Règlement du conseil d'école :

Les parents doivent faire parvenir les questions abordées au conseil d'école au plus tard 15 jours avant sa date. Le principe est d'apporter des réponses au conseil d'école. La formulation et le vocabulaire utilisés doivent être conformes aux règles du vivre ensemble.

Rappel : les parents suppléants ne votent que s'il y a des absents.

Lecture du règlement du conseil d'école :

Vote POUR à l'unanimité.

- Règlement intérieur

La fréquentation scolaire : la scolarisation des enfants est obligatoire à partir de 3 ans, la fréquentation scolaire régulière est obligatoire, et les absences doivent être justifiées par téléphone, mail ou mot écrit dans le cahier de liaison.

La relation parents / enseignants est essentielle au progrès et à la sérénité des élèves. Le dialogue doit être privilégié.

Les sanctions devront être notifiées sur le règlement en cours d'année.

Vote POUR à l'unanimité.

b) Charte de la laïcité

La charte de la laïcité rappelle l'égalité entre filles et garçons, et l'aspect personnel et non ostentatoire des croyances de chacun.

Lecture de la charte

Il est possible de signaler par internet un manquement à cette charte grâce au lien <http://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html>

c) Présentation du personnel enseignant, RASED, ATSEM, Aesh

L'école de Cadillac fait partie de la circonscription Sud Entre Deux Mers dont l'inspecteur est M.BERTHOU.

Enseignants	niveaux	Effectifs + inclusions	ATSEM	AESH
Nadège MOSSION	Directrice Enseignante TPS-PS-MS			
Fanny GRANSAGNE	TPS.- PS – MS	24	Agnès DUBREUILH	Mathilde
Marie DURDOS	TPS -PS – MS.-.GS	23	Elisabeth AGUILAR	Asma EL MRABET Et . ?
Julie DUPUCH	MS.-.GS	23	Alexa BONET	
Catherine LINARES	GS - CP	21	Julie SOLIGON	
Violaine QUESNOT (Mme Charline PRETOU)	GS – CE1	22	Marine SABOULARD	Géraldine LANDREIN Et ?
Fleur ROCHEREAU (Mme Laurène HELLIES)	CP - CE2	22		
Florence PARKER (Mme Camille BELIO) et Christel Lemasson (Mme Héroïse COOMBES)	CE1 - CE2	22		Marion MASSE Et ?
Marie HOUEBINE	CE2-CM1	23		
Pauline MINET	CM1 CM2	25		
Eläia PERES	CM1-CM2	24		
Laurie MORCEAU	ULIS ECOLE	10 (<i>effectif pris en compte dans les classes</i>)		AESH Co Marie – Ange BOULIN Ingrid CARDINAL-MAHIEU Asma EL MRABET
Lise FRIGERIO	ZIL			
Pauline DA SILVA	BD			
Marie HERREIRA	BD			
Marine RICHER	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle (RASED)			
Anne-Hélène DESTRUHAUT	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (RASED)			
Anne BRUGEROLLE	Psychologue scolaire (RASED)			

d) Effectifs et répartition

Actuellement, l'école compte 230 élèves, soit 20 de moins que l'an passé, répartis en 10 classes + le regroupement ULIS. 23 élèves par classe en moyenne. La répartition des élèves dans les classes est définie en conseil des maîtres, en fin de l'année scolaire précédente. Elle est revue quelques jours avant la rentrée en fonction des départs et arrivées survenus pendant l'été. Elle fait l'objet d'une concertation collective, qui prend en compte de nombreux paramètres et en particulier les projets pédagogiques des enseignants.

e) Sécurité à l'école (exercices incendie et PPMS)

Les exercices obligatoires sont intégrés au parcours citoyen des élèves

- Exercice Incendie mardi 13 octobre à 11h30 => les enseignants étaient prévenus.
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) aux risques majeurs (ex : tempête, risques toxiques...) exercice à programmer avant le mois d'avril
- PPMS intrusion à prévoir avant le 16 octobre. Cet événement est présenté en classe en amont pour limiter les effets anxiogènes. Il prépare les

élèves à acquérir certains réflexes. 2 consignes principales sont données : fuir de l'école ou se confiner. Dans l'état sanitaire actuel, l'exercice sera effectué avec le scénario « Fuir » pour éviter que les enfants restent les uns contre les autres. Les lieux de mise en sécurité sont la RPA et la Mairie. La fuite de l'école nécessite trois conditions : identifier et localiser l'intrus, connaître l'itinéraire de fuite et être attentif à ne pas être surexposé.

f) Budget mairie

Fournitures scolaires	32€/élève
Sorties	3000 €
Papier	1000 €
Livres bibliothèque	300 €
Projets départementaux	1200 €
RASED	1000 €

g) Coopérative scolaire

Elle permet de financer les sorties scolaires, l'achat de petit matériel pour les classes, les jeux de cour...Elle est indispensable à la réalisation de la majorité des projets de l'école. Les enseignants informent les parents de la participation de la mairie et de la coopérative scolaire quand il y a des sorties.

Le solde est de 5184€ en fin d'année dernière.

La participation des familles s'élève à 1245€ pour une moyenne de 5€40 par élève.

2. Communication

a) Parents /Enseignants

Le cahier de liaison est le même pour tous les élèves de l'école. Privilégier le cahier de liaison pour la communication et la prise de rendez-vous. Une réunion pour présenter le fonctionnement de classe est proposée chaque année, rapidement après la rentrée. D'autres entrevues pourront être programmées au cours de l'année pour faire le point sur l'évolution de votre enfant

=> en maternelle, avec les parents de PS en particulier

=> en élémentaire, pour rendre le LSU (Livret Scolaire Unique) ou les évaluations nationales en CP et CE1

Blog JULIE/MARIE pour la maternelle (espace numérique de travail) : le site Beneyluschool est utilisé pour faire le lien avec les parents (communication, échange de photos, suivi de la scolarité) de manière individualisée. Chaque parent dispose d'un code d'accès pour y accéder.

b) Parents /Direction

La directrice est déchargée de ses fonctions d'enseignante 2 jours par semaine : le lundi et le mardi. Pas de secrétaire => laisser un message sur le répondeur de l'école au 05-56-62-65-54 ou par mail E.Cadillac@ac-bordeaux.fr.

c) Parents / Mairie

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le personnel de mairie du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h. Téléphone : 05-57-98-02-10 ou par mail au secretariat@mairiedecadillac.fr

Mme SOLIGON s'occupe plus particulièrement du temps dévolu à la pause méridienne et donc à la restauration scolaire. Elle peut être jointe au 06-21-83-45-91 ou par mail à drh@cadillacsurgaronne.fr.

Il est important de prévenir la mairie lorsque l'enfant ne mange pas exceptionnellement à la cantine.

3. Projets et vie de l'école

a) Axes généraux du projet d'école

	Objectifs à développer
<p>1- LA REUSSITE DES ELEVES</p> <p>1.1- Les enseignements</p> <p>1.2- Les parcours scolaires</p>	<p>Développer le principe d'évaluation positive</p> <p>Mise en place d'évaluations diagnostiques communes à l'école et pérennes chaque année.</p> <p>Développer et faire vivre le parcours culturel et artistique</p> <p>Développer et faire vivre le parcours citoyen</p>
<p>2- LA PRISE EN COMPTE DES ELEVES</p>	<p>Faire évoluer les pratiques pédagogiques de différenciation</p> <p>Maintenir la qualité d'inclusion des élèves scolarisés en ULIS</p> <p>Adapter le parcours des élèves en difficulté en favorisant les décroissements.</p>
<p>3- LE CLIMAT SCOLAIRE</p> <p>3.1- Les stratégies d'équipe</p> <p>3.2- La justice scolaire</p> <p>3.3- La coéducation</p>	<p>Favoriser la communication interne et externe</p> <p>Développer les comportements responsables, autonomes, coopératifs et d'entraide, la communication non violente.</p> <p>Harmoniser entre les différents usagers/partenaires les règles de vie.</p>

Le nouveau projet d'école sera élaboré courant 2020 et sera en place de 2021 à 2025. Ce projet doit être validé par la circonscription et l'inspection avant d'être mis en œuvre.

b) Présentation des manuels en lien avec projet d'école ou non

Méthode de lecture Taoki : utilisée depuis longtemps sur l'école. Méthode syllabique avec l'étude de deux sons par semaines. Apprentissage conjoint du déchiffrage et de la compréhension.

Parents d'élèves → Utilisation de Lalilo : exercices de lecture en ligne qui nécessitent une connexion internet dans la classe qui n'est pas possible pour le moment.

Très apprécié par les familles durant le confinement. L'école dispose seulement de 4 TBI principalement disponibles dans les classe de cycle 3. Pour l'instant les classes de CP ne sont pas encore équipées en numérique.

Méthode MHM : méthode spiralaire qui revient régulièrement sur des notions déjà abordées avec manipulation et mise en place d'ateliers/jeux.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

<u>Projet</u>	<u>Classe</u>	<u>Présentation</u>
Chorale	C2 et C3	C1 prochainement mise en place. C2 les vendredis de 11h30 à 12h sur le thème des langues étrangères. Un projet qui marche bien. C3 les vendredis de 16h à 16h30 sur le thème « les voyages ».
Permis piéton-internet	C3	Permis internet : l'enjeu est de responsabiliser les élèves à l'utilisation d'internet via un volet préventif à aborder avant le collège (risques, réseaux sociaux). Permis piétons : responsabiliser les élèves à la circulation piétonne dans la rue durant leur quotidien ou les sorties scolaires.
Intervenant sportif	C3	En période 4 (après les vacances de février) pour une activité roller encadrée par M.SERVANT.

d) Accueil périscolaire

Un accueil maternel et élémentaire.

14 à 20 enfant accueillis le matin en élémentaire et le soir.

Les AESH ne sont pas présents sur le temps périscolaire.

L'application des gestes barrières est le même que pour celui de l'école.

Les activités sont principalement axées sur des activités de réveil le matin et sur des activités ludiques et sportives en fin d'après-midi.

Temps d'animations manuelles, culturelles et sportives. Un temps est proposé aux élèves pour faire leurs devoirs (les animateurs ne sont pas formés à l'aide aux devoirs). Il est important de mettre à jour les documents administratifs fournis (attestations d'assurances, contacts).

Les jouets personnels utilisés lors du périscolaire sont sous la responsabilité des enfants. L'équipe périscolaire ne peut pas être tenue responsable de la perte ou la casse de ces objets.

4. Parcours de l'élève

a) Dispositif d'aide

(1) APC : Aides pour difficultés passagères en français et maths

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES	JOURS	HORAIRES
Aide dans les Apprentissages (français) difficultés passagères	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	12h à 12h30 (CE2 CM1 CM2) ou 13h30 à 14h00 (CP CE1)
Langage	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	12h00 à 12h30 (PS MS et GS)

(2) PPRE => Programme personnalisé de réussite éducative => pour élève qui risque de ne pas maîtriser toutes les compétences du socle commun. Il synthétise les actions mises en place pour un élève pour l'aider dans ses apprentissages. Permet le suivi des élèves.

(3) PAP => plan d'accompagnement personnalisé => le PAP permet d'aider quand il y a des problèmes de dys. Au premier degré, mais suit l'enfant dans le second degré (il précise les aménagements particuliers). Ne relève pas du handicap, donc ne dépend pas de la MDPH. Le but est de faire le lien entre tous les intervenants que l'enfant rencontre.

(4) RASED

Si les difficultés persistent, le RASED peut intervenir.

Le réseau intervient sur 3 RPI (regroupements scolaires) et une dizaine d'école. Il est complet à Cadillac avec 3 personnes.

Psy scolaire, maître E (français et maths), maîtresse G (statut d'élève, aider à grandir). Elles interviennent sur 13 écoles, Cadillac est prioritaire. Difficultés scolaires et de comportement, des situations difficiles sur l'école. Possibilité de prendre en charge des petits groupes d'élèves de manière ponctuelle afin de venir en aide aux enseignants.

(5) Pôle ressources

Nouvelle entité, composée de tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, enseignants référents, personnels spécialisés du RASED et des ULIS, enseignants des dispositifs pour les élèves allophones et les enfants du voyage, personnels sociaux et de santé. Cela permet de prendre des décisions plus rapidement et avec plus de moyens quand un élève (ou un enseignant) pose un problème. Il est piloté par l'inspecteur. Il a déjà été saisi une fois cette année. Il peut aider pour orientations, demandes d'AESH.

b) Présentation de la classe ULIS-école

Les élèves sont désormais inscrits dans leur classe d'inclusion. Unité Locale d'Inclusion Scolaire – 10 élèves. En fonction de leurs difficultés, ils passent un temps plus ou moins important dans l'ULIS. Ils sont, le reste du temps scolaire, dans leur classe d'inclusion. Ce dispositif est destiné aux enfants en situation de handicap. Les enfants suivent maths et français dans la classe Ulis et les autres matières dans leur classe. Du matériel spécifique et une aide individualisée sont mis au service des élèves d'ULIS. L'équipe ULIS es composée d'une enseignante coordinatrice et de trois AESH. A la fin de la scolarité élémentaire, une orientation ULIS collège est souvent proposée.

c) Objectifs et actions

(1) Cycle 1 : cahier de progrès

Outil qui suit l'élève sur l'école maternelle, on affiche ce que l'élève sait faire sous forme de vignettes (accessibles aux enfants) avec des commentaires pour les parents. Il est alimenté pendant l'année, et remis en janvier et en juin aux parents. Des rencontres avec les parents sont également proposées pour revenir sur le vécu scolaire de l'élève. Suit l'enfant de la PS à la GS. Classé par domaine, des vignettes sont collées pour les acquis.

(2) Cycle 2 : évaluations nationales

Evaluations CP et CE1. En début d'année et février pour voir progression. Les enseignants rentrent les résultats en ligne, pour avoir une idée globale des acquis et difficultés. Elles ne concernent que le français et les maths.

(3) Evaluations de circonscription

ce2 cm1 cm2 . Elles aident l'enseignant à connaître ses élèves, permettent au pôle ressource d'aiguiller les membres du rased , et de rencontrer les parents si besoin. Tous les élèves de la même circonscription passent les mêmes évaluations.

(4) LSU

Le LSU est rempli et communiqué 2 fois par an aux parents, des rencontres avec les parents sont organisées à cette occasion. Tableau avec les compétences, colonnes pour indiquer le niveau d'acquisition de la compétence. Appréciation par compétence, et appréciation globale à la fin. Y figurent également les aides apportées. Du C2 au collège. Donné aux familles 2 fois par an. Il bascule dans nouvelle école quand l'enfant en change. Cette année les parents y auront accès en ligne, comme c'est déjà le cas au collège.

(5) Cycle 3 : liaison école-collège

Les élèves de CM1 / CM2 / 6^{ème} participeront dans l'année à des projets.

Concertations entre enseignants CM2 et profs collège pour assurer continuité des apprentissages. Elles ont lieu 2 fois par an, on y établit un programme d'action pour l'année en cours, et on fait un bilan en fin d'année. Présidé par l'IEN et le chef d'établissement du collège. Le premier a eu lieu la semaine dernière, les évaluations de circonscription et les défis école/collège ont été abordés.

Les enseignants de CM2 sont consultés en fin d'année pour aiguiller l'équipe du collège à préparer la rentrée scolaire.

5) Questions des parents :

- Quelles sont les raisons des nouvelles compositions des classes (GS avec CE1; CP avec CE2 par exemple) => Gestion de la classe plus facile avec des élèves autonomes.
- Quels sont les projets et orientations pédagogiques pour l'école cette année ? Avec quels supports pédagogiques ? => cf le compte rendu
- Est-il possible lors de la rentrée de septembre 2021 de rendre les enseignants plus "identifiables" par les élèves et les familles (pancartes, rangs matérialisés.) => nous y réfléchissons
- Certains parents nous ont fait remonter leur inquiétude et interrogation quant à un incident qui serait arrivé lundi 5 octobre à la cantine lors du 2nd service de primaire. Il s'agirait d'un jet de caillou sur un enfant. Mme Soligon serait intervenue et aurait évoqué le fait de convoquer tous les parents. Qu'en est-il ? S'il y a convocation, quand les parents concernés seront ils informés ?

→ Mme Solignon a évoqué la possibilité d'informer les parents en cas d'incident dangereux. Les parents des élèves du second service ne seront pas convoqués. Les ATSEM ont proposé la mise en place d'une échelle de comportement via un code couleur (vert, jaune, orange, rouge). Cependant le dialogue avec les familles est toujours privilégié afin de régler les problèmes qui pourraient survenir. A contrario, la mise en place d'un diplôme pour valoriser les enfants ayant un bon comportement avait été apprécié l'année précédente.

- Un problème d'organisation et de communication nous a été signalé concernant l'accueil périscolaire des primaires le matin. Lorsqu'il pleut, les parents sont autorisés à entrer dans la cour pour déposer les enfants, alors que les autres jours ils doivent attendre au portail que l'animatrice soit disponible ce qui peut prendre plus de 5 mn certaines fois. Il nous a été rapporté des échanges parfois un peu tendus. Ne serait-il pas possible de déposer son enfant, quelle que soit la météo dans la cour, afin d'assurer la fluidité des arrivées et apaiser les relations ?
 - Il est rappelé que le port du masque est obligatoire aux abords et dans l'enceinte de l'école. La responsabilité de chacun est engagé. Un arrêté préfectoral a rendu obligatoire le port du masque au sein d'un périmètre large de 50m autour des enceintes des écoles.
 - Seulement deux animateurs sont présents le matin et il est donc difficile de se rendre disponible à ce moment-là. Le contexte actuel ne rend pas l'accueil du public toujours facile. Il ne faut pas hésiter à venir se manifester aux fenêtres en cas d'attentes trop longues.

- Un visiophone devrait être installé à l'entrée pour soulager l'équipe périscolaire et les familles.
- Beaucoup de parents se plaignent du manque de places de parking aux abords de l'école. La fermeture de la rue du 19 mars 1962, les travaux sur l'aire de camping-car et l'avenue du parc ont accentué une situation déjà tendue. Les incivilités se multiplient, la présence plus soutenue de la police municipale serait la bienvenue. Qu'en est-il du traçage des places de parking derrière la RPA, du repérage au sol des places réservées aux personnes à mobilité réduite ?
 - Les contraintes du contexte actuel ont engendré la fermeture de la rue du 19 mars 1962. Ces contraintes pourraient être moins restrictives à l'avenir.
 - Pour les places réservées aux personnes à mobilité réduite, seul le panneau suffit à les signaler. Le marquage au sol est seulement une signalisation supplémentaire. Le marquage au sol sur le parking de la RPA n'est pas prévu car il nécessiterait la pose d'asphalte.
 - Le déplacement de l'aire de camping-car a été évoqué mais est toujours en attente de réponse.
 - La présence de la police municipale pourrait être sollicitée lors de ces moments.
- En lien avec les problèmes de manque de place de parking et l'ouverture du portail rue du 19 mars 1962, beaucoup de parents sont amenés se garer vers l'église ou la place du château, et arrivent donc à pied par l'avenue du parc. Or il n'y a pas de passage piéton du début de la rue jusqu'à l'entrée du parc, ce qui rend la traversée des enfants peu sécurisée. Est-il possible d'en créer ?
 - M. le Maire va étudier la question.
- Quel est le plan d'investissement prévu pour la rénovation et l'entretien de l'école ?
 - Le sol va être rénové dans 4 classes élémentaires.
 - Changement des menuiseries dans la salle de motricité et en maternelle.
 - Le nouveau conseil travaillera sur un plan d'investissement. Le budget n'est pas encore défini. Le plan d'investissement devrait voir le jour courant 2021.

Procès-verbal rédigé par : Charline PRETOU

La séance est levée à : 20h14

Date du prochain conseil d'école : **02 mars 2021**

Nadège MOSSION
Directrice

